



ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT TERRITORIAL
Région Hauts-de-France
Communauté d'agglomération Amiens Métropole
Ville d'Amiens

Sommaire

Préambule.....	4
Article 1 : Objet.....	5
Article 2 : Le périmètre d'intervention de l'accord-cadre	6
Enjeu stratégique 1 : Une attractivité économique confortée, basée sur le soutien des excellences et une meilleure accessibilité	6
A. Les enjeux partagés	6
B. Les engagements communs	7
➤ S'appuyer sur les filières d'excellence pour amplifier le développement économique.....	8
➤ Renforcer Amiens comme pôle universitaire et de recherche.....	11
➤ Améliorer l'accessibilité du territoire pour favoriser son attractivité	13
➤ Le développement du potentiel touristique.....	14
Enjeu stratégique 2 : affirmer le rôle d'Amiens comme second pôle régional au service de l'équilibre du territoire	15
A. Les enjeux partagés	15
B. Les engagements communs	15
➤ Développer les services en faveur de l'attractivité résidentielle	15
➤ Miser sur la culture pour singulariser le positionnement d'Amiens	18
➤ Favoriser des aménagements de qualité et structurants sur le territoire	19
➤ Favoriser les actions interterritoriales à plusieurs échelles	20
Enjeu stratégique 3 : Un cadre de vie valorisé et la recherche de sobriété.....	21
A. Les enjeux communs.....	21
B. Les engagements communs	22
➤ Un territoire engagé dans la transition.....	22
➤ Développer la « dimension nature » de l'agglomération	23
Article 3 - Modalités de suivi	23
Article 4 - Durée et prise d'effet	24
Article 5 - Résiliation et modification	24
Article 6 - Litiges	24
ANNEXES.....	25

Accord-cadre de partenariat territorial entre le Conseil Régional des Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole et la ville d'Amiens

Entre

La Région Hauts-de-France, 151 avenue du Président Hoover – 59555 Lille Cedex, représentée par Monsieur Xavier BERTRAND, son Président,

La Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, place de l'Hôtel de ville – BP 2720 – 80027 AMIENS CEDEX, représentée par Monsieur Alain GEST, son Président,

Et

La ville d'Amiens, place de l'Hôtel de ville – BP2720- 80027 AMIENS CEDEX 1, représentée par Madame Brigitte FOURE, Maire,

Ci-après désignées ensemble « les parties »,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 4221-1 et L. 1111-9,

Vu la délibération n°20161386 du 16 Octobre 2016 adoptant la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle,

Vu la délibération n° 20170444 du 30 mars 2017 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération n° 20171731 du 23 novembre 2017 adoptant le Schéma Régional d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation Hauts-de-France 2017-2021 (SRESRI),

Vu la délibération n° 20161816 des 13 et 14 décembre 2016 adoptant le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 20181574 du 18 Octobre 2018 portant sur l'approbation de 10 projets structurants et des territoires démonstrateurs de la Troisième Révolution Industrielle,

Vu la délibération n° 201900244 du 31 janvier 2019 d'arrêter le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France,

Vu la délibération n°16/00 de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole en date du 20 novembre 2014 approuvant le pacte pour l'emploi et l'innovation 2014-2020,

Vu la délibération n°16/00 de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole du 26 mars 2015 approuvant le projet culture et patrimoine 2014-2020,

Vu la délibération n°51/00 de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole du 2 juillet 2015 approuvant le projet sportif 2015-2020,

Vu la délibération n°42/00 de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole du 2 mai 2019 approuvant la feuille de route intitulée « autonomie énergétique d'Amiens Métropole »,

Vu la délibération n° 11/01 de la ville d'Amiens en date du 23 mai 2019 approuvant la feuille de route vers l'autonomie énergétique de la ville,

Vu la délibération n° 2019.01505 de la commission permanente du Conseil régional du 2 juillet 2019 autorisant Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France à signer le présent accord-cadre,

Vu la délibération n° 12/01 de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole en date du 4 juillet 2019 autorisant Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole à signer le présent accord-cadre,

Vu la délibération n° 10/01 de la Ville d'Amiens en date du 27 juin 2019 autorisant Madame le Maire d'Amiens à signer le présent accord-cadre,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a attribué à la Région un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de mobilité.

A ce titre, le Conseil régional des Hauts-de-France porte une forte ambition en matière d'attractivité et de rayonnement de la région mais aussi d'équilibre entre ses territoires, en s'appuyant sur leurs atouts et leurs spécificités. Il s'agit de valoriser les ressources et les potentiels de richesses du point de vue économique mais aussi d'aborder les politiques d'aménagement de manière différenciée afin de favoriser l'implication de chaque territoire au service du développement régional. Cette stratégie est notamment déclinée à travers le projet arrêté de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). De plus, le déploiement de complémentarités, tant à l'échelle infra-territoriale qu'avec les territoires voisins, est un facteur d'équilibre encouragé.

Aussi, pour conforter les atouts et favoriser la complémentarité, le Conseil régional propose aux territoires de combiner leur action sur deux registres complémentaires :

- d'une part, le partage d'orientations stratégiques communes, notamment au travers des schémas régionaux structurants (SRADDET, SRDEII, Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – SRESRI, Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles – CPRDFOP,...), les territoires intégrant progressivement les acquis des schémas stratégiques au fur et à mesure de leur validation, comme cadres de référence partagés ;

- d'autre part, l'identification de projets structurants sur le territoire s'inscrivant dans le cadre d'orientations stratégiques partagées, permettant une mobilisation des politiques régionales, notamment en matière de création d'emplois et de compétitivité économique dans un souci d'aménagement durable et d'équilibre des territoires.

Ancienne capitale régionale et principal centre économique du sud de la région des Hauts de France, Amiens et Amiens Métropole forment le second pôle régional au sein de l'ossature régionale définie dans le projet arrêté de SRADDET.

Dans ce contexte, Amiens et Amiens Métropole se doivent de relever plusieurs défis majeurs en travaillant sur les conditions suivantes en partenariat avec la Région:

- Accroître son rayonnement et s'appuyer sur les interactions avec l'ensemble des pôles urbains de la région (et notamment du sud) pour contribuer activement au nouvel équilibre régional ;
- Améliorer les liaisons route et fer vers Lille, Paris, Roissy et les principaux pôles urbains des Hauts-de-France ;
- Conforter une relation équilibrée avec la Métropole Européenne de Lille pour poursuivre le développement d'Amiens Métropole en Hauts de France, faire reconnaître ses spécificités et ses potentiels de développement économique ;
- Développer des liens de nature métropolitaine tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région sur le plan des partenariats stratégiques ;
- Concevoir la culture et le patrimoine comme un potentiel touristique en l'inscrivant dans des échelles plus larges (vallée de la Somme, évènementiel (festival..), soutien à la création, tourisme de mémoire..).

Article 1 : Objet

Le présent accord-cadre traduit la volonté commune d'un partenariat renforcé entre la Région Hauts-de-France, la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole et la Ville d'Amiens pour un développement et un rayonnement du territoire à la hauteur des ambitions régionales. Il constitue le conventionnement de référence entre la Région et la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, permettant de formaliser les engagements partagés et de développer une approche globale coordonnée des politiques régionales menées sur ce territoire.

Il a pour objectif de :

- donner une vision d'ensemble de l'action régionale sur le territoire de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole ;
- identifier et formaliser des enjeux communs d'aménagement et de développement partagés ;
- traduire de façon opérationnelle la déclinaison territoriale des orientations stratégiques régionales, en particulier issues des schémas régionaux d'aménagement du territoire, de développement économique, de recherche et d'enseignement supérieur (SRDEII, SRESRI et projet arrêté de SRADDET) mais aussi de la collaboration engagée sur la définition d'une stratégie rev3.

Article 2 : Périmètre d'intervention de l'accord-cadre

Les principaux objectifs visés dans le déploiement des stratégies régionales et de l'agglomération amiénoise qui constituent le fondement de cet accord-cadre sont les suivants :

- Une attractivité économique confortée, basée sur le soutien des excellences et une meilleure accessibilité ;
- Affirmer le rôle d'Amiens comme second pôle régional au service de l'équilibre du territoire ;
- Un cadre de vie valorisé et la recherche de sobriété.

Le Conseil régional Hauts-de-France, par cet accord cadre, entend favoriser la convergence des politiques régionales au service de ces objectifs dans une transversalité affirmée. Amiens et Amiens Métropole entendent affirmer toute leur place de second pôle régional au sein de la région.

Enjeu stratégique 1 : Une attractivité économique confortée, basée sur le soutien des excellences et une meilleure accessibilité

A. Les enjeux partagés

L'emploi et le développement économique constituent la priorité absolue des deux partenaires. La Région partage ainsi les orientations du **Pacte pour l'Emploi et l'Innovation** voté en 2014 par Amiens Métropole et la ville d'Amiens, en vue de dynamiser le développement économique et de favoriser la création d'emplois autour de trois axes stratégiques : raviver l'esprit d'entreprise, favoriser une meilleure compétitivité et renforcer l'attractivité du territoire.

La Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens ont pour objectif premier la lutte contre le chômage. Elles partagent l'ambition d'aller vers **l'excellence économique et l'emploi**. Cette volonté passe tout d'abord par le soutien des filières d'avenir, en lien avec le développement de l'enseignement supérieur et des filières d'excellence. Amiens Métropole et ses partenaires se positionnent ainsi comme **territoire universitaire** décidé à valoriser ses atouts parmi lesquelles figurent ses étudiants, ses enseignants-chercheurs et ses entreprises.

Par ailleurs, dans une approche équilibrée et cohérente de l'aménagement du territoire s'appuyant sur l'ossature régionale du projet arrêté de SRADDET, le second pôle régional d'Amiens est ainsi identifié comme **tête de réseau** pour contribuer au leadership dans deux domaines d'excellence régionale : **l'énergie** (aux côtés de la Communauté urbaine de Dunkerque) et **la santé-nutrition** (aux côtés de la Métropole européenne de Lille). Au croisement du SRDEII, du SRESRI et du SRADDET, la fonction « Tête de réseaux » illustre la nécessité de consolider les spécialisations économiques locales en se basant sur les écosystèmes territoriaux (systèmes productifs locaux, enseignement supérieur et formation, recherche et innovation). Leur mise en réseau permettra de développer les partenariats et les coopérations nécessaires entre les pôles régionaux, au bénéfice du rayonnement régional et d'une attractivité renforcée.

L'ambition pour la région dans le cadre de la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRISI) 2014-2020 est de positionner la région dans la compétition mondiale au profit du développement de l'économie et de l'emploi par le vecteur de la recherche et de l'innovation. Cette

ambition rejoint la stratégie « Europe 2020 » qui préconise une croissance intelligente, durable et inclusive.

Enfin, Amiens Métropole et la ville d'Amiens ont investi le champ international au bénéfice des citoyens : dialogue interculturel, multiplication des échanges, apprentissage linguistique, mobilité des jeunes, rayonnement national et international, coopération multilatérale sur des projets structurants, développement économique... C'est dans cet esprit, que les équipes de la ville et de l'agglomération ont travaillé ensemble sur des projets transversaux européens (programmes INTERREG France-Manche-Angleterre, Deux Mers, Europe etc.), et en accompagnement avec les services de la Région Hauts-de-France (autorité de gestion des fonds FEDER). L'action internationale est également menée en complémentarité et en adéquation avec la stratégie internationale et les coopérations menées dans les Hauts-de-France et encore plus largement concernant les échanges avec la Chine et les actions en matière d'énergie en Afrique.

Ainsi, la Région, Amiens Métropole et autres partenaires institutionnels en région développent, de manière concertée, une stratégie ambitieuse visant à attirer des investissements directs exogènes, français ou étrangers, créateurs d'emplois et d'activités nouvelles ou permettant de pérenniser des activités et de sauvegarder des emplois sur le territoire des Hauts-de-France. Le Réseau Investir en Hauts-de-France est l'acteur régional de ces actions de promotion, de prospection et d'accueil d'investissements exogènes, français et étrangers. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, NFI et la Région se chargent de prospecter les investissements français et étrangers, de les accueillir et de répondre à leurs besoins d'implantation et de développement.

B. Les engagements communs

➤ Dynamiser le développement économique du territoire

La Communauté d'agglomération Amiens Métropole, est engagée dans la mise en œuvre d'actions complémentaires à la Région au titre des Plans Starter (accompagnement à la création d'entreprises notamment), Booster (sur le volet TPE au travers de ses actions de soutien à l'artisanat commerce / sur le volet Filières Innovation au travers de son soutien aux acteurs animant une filière d'excellence), Territoires (au travers notamment de son engagement pour le développement d'initiatives en matière de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville) . Ces interventions sont en cohérence avec les 5 dynamiques stratégiques du SRDEII ainsi qu'avec les trois ambitions de la SRESRI.

Dans le cadre du pacte pour l'emploi et l'innovation, Amiens Métropole vise notamment à conforter les compétences locales en les appuyant sur l'arrivée de nouvelles spécialités et formations, et diversifier le tissu économique et les emplois en renforçant la présence des cadres dans l'agglomération.

Sur le front de l'emploi, la plateforme Proch'Emploi d'Amiens, financée par la Région, travaille en collaboration avec l'ensemble des partenaires emploi-formation dont la MLIFE (Maison Locale pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi ainsi qu'avec le service emploi d'Amiens Métropole afin de répondre au plus près aux besoins de recrutement des chefs d'entreprise, mettre en relation l'offre et la demande, développer les compétences des actifs et particulièrement les demandeurs d'emploi, promouvoir et développer l'apprentissage, contribuer à aider à la création ou reprise d'entreprise.

Par ailleurs, les projets suivants dans le domaine de l'emploi ont été engagés depuis 2016 :

- Appui au développement de l'Economie Sociale et Solidaire pour l'année 2016 dispositifs ESS, incubateurs d'innovation sociale. Exemple : la Machinerie à Amiens, Fab lab et espace de coworking (projet également financé dans le cadre de la Politique de la ville) ;
- Actions de retour à l'emploi ou à la formation des jeunes sans emploi et sans formation, sortants du système scolaire sans qualification. Exemple : en 2018, soutien à l'opération intitulée « Accompagnement des jeunes NEET (Neither in Employment or in Education or in Training) dans un parcours par la voie de la formation par apprentissage » présentée par la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales Hauts-de-France à Amiens. Des actions financées dans le cadre de la Politique de la ville répondent également à cet objectif (Synapse Picardie par exemple) ;
- Appui à la création et au déploiement d'une offre de services Incubation et Accélération de projets entrepreneurs innovants au travers de la labellisation parc d'Innovation.

Pour poursuivre la lutte contre le chômage et le développement économique sur le territoire la Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens s'engagent pour :

- Accompagner le lancement conjoint avec le Pays du Coquelicot du plan d'action territoires d'industrie, suite à la labellisation du territoire ;
- Poursuivre l'activité de la plateforme Proch'emploi d'Amiens ;
- Renforcer les actions à destination de l'entrepreneuriat et du développement de l'initiative féminins dans les quartiers ;
- Intégrer un volet REV3 dans le cadre des études de réalisation du futur Parc d'activités Boréalia ;
- Accompagner la création et le développement de l'ESS sur le territoire ;
- Soutenir les TPE Artisans Commerçants par la mobilisation des dispositifs existants.

La Région et la Communauté d'agglomération Amiens Métropole se mobiliseront pour intervenir en complémentarité sur chacun de ces axes (dispositif dédié). Les engagements réciproques entre la région et le territoire seront repris dans la convention stratégique de partenariat pour le développement économique du territoire et le soutien aux entreprises qui a une vocation opérationnelle.

➤ **S'appuyer sur les filières d'excellence pour amplifier le développement économique**

Le territoire a développé des excellences en matière d'énergie, de santé et de numérique. Dans le cadre du pacte pour l'emploi et l'innovation, la structuration de deux filières d'excellence en capacité de compléter les secteurs d'activités stratégiques présents sur l'agglomération est également visée.

A travers l'association Amiens Clusters et son outil l'incubateur/accélérateur, labélisé Parc d'Innovation par la Région, l'accompagnement de porteurs projets pour la création d'entreprises innovantes est facilitée dans 3 domaines de spécialisation : Cluster EnergieA (autonomie énergétique), Cluster Le Bloc (e-santé), Cluster ADN (intelligence artificielle et neurosciences).

Sur l'énergie :

Dans une stratégie de spécialisation, ce territoire, en lien avec ses partenaires, œuvre à la construction d'une excellence territoriale sur l'énergie, tant sur les aspects de la recherche, de la formation que de la filière industrielle. A ce titre, Amiens Métropole a été retenue par la Région en

tant que territoire démonstrateur de la Troisième Révolution industrielle dans le cadre d'un programme de développement sur l'énergie.

De la gestion de projet à la maintenance, de l'ingénierie d'exploitation à la vente, de nombreux professionnels sont recherchés aussi bien par les géants du secteur que par les PME ou les centres de recherche. Si l'ambition de rev3 prévoit de parvenir à faire basculer la région Haut de France dans une économie intégralement alimentée par les énergies renouvelables, le projet SRADDET adopté en Séance Plénière du 31-01-2019 encourage la sobriété et l'organisation des transitions notamment en privilégiant le mixte énergétique et l'autonomie des territoires et des entreprises à l'horizon 2050. La ville d'Amiens et Amiens Métropole soutiennent et participent à l'objectif régional privilégiant le développement des énergies renouvelables et de récupération autre que l'éolien terrestre.

Depuis 2016, cette stratégie s'est traduite par la mise en œuvre d'un nombre importants de projets parmi lesquels :

- La création de la 1^{ère} société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) de France dans le domaine de l'énergie créée en 2016 à Amiens : réseau de chaleur urbain approvisionné par 5 sources d'énergie renouvelable (biomasse, biogaz, géothermie, chaleur de l'usine de méthanisation, chaleur de la station d'épuration) en remplacement d'une seule énergie fossile (le gaz naturel). 40 km de réseaux avec un mix énergétique couvert à plus de 60 % par les énergies renouvelables avec un objectif à terme de 100 % ;
- La création d'un Hub de l'énergie dès 2016 (avec notamment la création d'un laboratoire de recherche fondamentale et de développement préindustriel sur les batteries de demain, à rayonnement international), grâce aux 3 laboratoires de l'Université Jules Verne renommés en matière de recherche dans le domaine de l'énergie ;
- Le soutien et l'accompagnement, notamment au travers d'un Batteries parc, des projets issus du Hub Energie LRCS (Laboratoire de Réactivité et Chimie des Solides) ;
- La conception et la réalisation d'un Energy Lab, site privilégié d'accueil et d'accompagnement des starts up tourné vers l'énergie ;

La formation est également adaptée aux besoins du secteur avec au niveau bac, plusieurs spécialités se préparant dans les lycées d'Amiens Métropole dans le domaine de l'énergie (Exemples : bac pro « Technicien installateur des systèmes énergie climatique », bac pro « Technicien de maintenance des systèmes énergie climatique »). Au sein de la métropole Amiénoise, un lycée a été labellisé Lycée des métiers des Energies Nouvelles et du Numérique. À bac + 2, différents BTS, comme celui « Electrotechnique » par exemple, ou encore « fluides-énergies-domotique », sont présents au sein du territoire et offrent des débouchés variés dans l'énergie.

Enfin, Amiens Métropole a soutenu la création du campus des métiers et des qualifications « Bioraffinerie Végétale et Chimie Durable » qui vise à promouvoir la filière de la bioraffinerie du végétal. Ce dispositif est porté par l'Université Picardie Jules Verne, avec l'appui de la branche professionnelle et des entreprises qui sont également à l'origine de la demande de labellisation.

Afin de poursuivre la spécialisation du territoire dans le domaine de l'énergie, La Région, Amiens Métropole et de la ville d'Amiens s'engagent à :

- Développer le Parc d'activité REv 3 « Bois Planté II ». Aménagé par la CCI Amiens-Picardie, ce parc d'entreprises implanté sur le Pôle Jules Verne a vocation à devenir l'un des sites pilotes de la démarche rev3 à Amiens.

- Poursuivre le développement du réseau de chaleur de la ville d'Amiens : des engagements ont été pris au titre du FEDER pour la partie dite centrale du réseau, ainsi qu'au titre du FRATRI concernant la partie de la ZAC inter campus ;
- Soutenir la démarche « Agriculture 4.0 » pour développer les filières agricoles et agroalimentaires, deux secteurs importants des Hauts de France. Cette démarche permettrait de mettre en synergie les initiatives en matière de formation, de recherche appliquée, de transfert de connaissances et de soutien à la création/développement d'entreprises (la Région s'est engagée à financer un ETP dans le cadre de ce laboratoire).

Sur la Santé :

Amiens Métropole a pour objectif la consolidation de la filière santé via le développement de technologies nouvelles. Cela s'est notamment traduit depuis 2016 par les projets engagés suivants :

- la création de l'Institut Faire Faces, un centre de recherche de référence européenne sur la défiguration (bâtiment de 4500 m² avec locaux de recherche, bloc opératoire, plateforme d'imagerie ou encore amphithéâtre).
- L'ouverture d'un centre de pédagogie active SIMUSANTE (comprenant un plateau technique, des salles d'apprentissage aux gestes et soins d'urgence ou encore des locaux dédiés à la recherche et à la formation).

Concernant la voie scolaire initiale, il existe de nombreuses formations pour les professionnels de la santé, du sanitaire et du social. Du Bac professionnel Accueil Soins et Services à la Personne, qui compte près de 300 élèves sur Amiens, au BTS Economie Sociale et Familiale (présent dans deux établissements amiénois et dont le taux de pression est fort élevé) en passant par les BTS diététique, ou encore le BTS Soins et Services à la Personne, la filière sanitaire et sociale attire de nombreux jeunes au sein des lycées amiénois. En 2016 la Région a soutenu des ouvertures de formation BTS et des augmentations de capacités pour répondre à ces besoins.

Par ailleurs, le cluster Le Bloc est positionné sur la e-santé avec comme axe stratégique le parcours de santé individualisé. L'objectif est de favoriser l'émergence de projets e-santé, notamment grâce à l'incubateur/accélérateur d'Amiens Cluster, et d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire. Le Cluster Le Bloc favorise le développement de solutions communes entre le Nord de la France et le Sud de l'Angleterre via le projet Smart Health cofinancé par le fond européen de développement régional (FEDER). Il accompagne également la stratégie d'implantation du pôle santé à Amiens, où se trouve le Biol@b, future pépinière dédiée à la santé et à la nutrition.

Dans ce domaine, la Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens s'engagent à :

- Structurer et mettre en œuvre la Fondation de coopération scientifique issue de l'Institut Faire Faces ;
- Promouvoir et déployer le pôle santé notamment au travers des espaces dédiés sur Intercampus et à terme par de nouveaux espaces fonciers,
- Renforcer la dynamique de l'écosystème pour accompagner l'émergence de projets locaux et la captation de projets nationaux
- Promouvoir et développer le Biolab, pépinière spécialisée santé- nutrition, actuellement en cours d'aménagement par la CCI d'Amiens

Sur le numérique :

L'émergence du cluster numérique ADN vient positionner le territoire métropolitain amiénois dans la dynamique des Hauts de France tournée vers un développement des usages numériques. Le cluster ADN se positionne autour des nouveaux paradigmes de l'intelligence artificielle (notamment l'IA cognitive), ainsi que ses nouveaux domaines d'application (industrie, relation client, santé, énergie...). S'appuyant sur la mise en relation des acteurs académiques, privés et institutionnels, le cluster ADN structure des stratégies transverses à l'écosystème dans l'objectif de créer des projets à forte valeur ajoutée et des emplois.

Le quartier Gare la Vallée, Vallée idéale, est par ailleurs positionné comme pôle d'accueil et de développement des activités liées au cluster numérique, aux activités liées à la gestion de la relation client (GRC) et au tertiaire supérieur.

Dans ce domaine, la Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens s'engagent à :

- aider à l'installation du GIP Midi Picardie Informatique Hospitalière (MIPIH) par la construction d'un bâtiment datacenter au sein de la ZAC Intercampus, à Amiens ;
- soutenir à l'incubateur du Quai de l'innovation ;
- lancer une étude de faisabilité pour développement d'une offre immobilière complémentaire à Amiens le Lab ;
- soutenir la démarche HumAIn, projet à rayonnement régional impliquant le laboratoire de l'UPJV sur l'intelligence artificielle.

➤ **Renforcer Amiens comme pôle universitaire et de recherche**

La région Hauts-de-France constitue le 3^{ème} pôle d'enseignement supérieur de France, organisé autour des principaux pôles universitaires de Lille et d'Amiens. La Région a en charge de vérifier l'adéquation des formations avec les filières économiques en développement ou à développer. Avoir des jeunes bien formés constitue en effet un facteur-clé de créativité et d'innovation au service du développement territorial (SRESRI).

Dans une logique de consolidation et d'optimisation de l'appareil de formation existant, la carte des formations initiales professionnelles fait l'objet chaque année d'une réflexion conjointe de la Région et des autorités académiques, en partenariat avec les représentants des grands secteurs économiques de la Région. Les objectifs visés sont de former pour les secteurs qui recrutent, d'avoir une forte ambition pour l'alternance, de favoriser la montée en qualification et aussi de donner accès aux formations au plus grand nombre. Afin de veiller à la cohérence et l'équilibre de l'offre de formation dans le respect de la diversité des territoires, les dynamiques économiques du territoire pourront être prises en compte dans le cadre de la démarche prospective pluriannuelle de « cartes cibles » des formations.

L'enseignement supérieur et la recherche constituent des axes forts pour l'action régionale, et celle d'Amiens Métropole. La Région et le territoire ont déjà pu collaborer pour affirmer et renforcer le statut d'Amiens en tant que ville universitaire à l'échelon régional et national. Ainsi, des opérations de grande envergure ont été menées conjointement, à l'instar de :

- l'aménagement du Campus de la Citadelle pour offrir un cadre de grande qualité pour les formations supérieures en sciences humaines ;
- l'installation du hub énergie qui offre de la visibilité et des conditions de travail aux meilleurs standards internationaux pour le LRCS.

Outre ces opérations phares, la Région et Amiens Métropole associent leurs efforts pour que l'offre de formations supérieures soit aussi complète que possible sur le territoire de l'Amiénois. Ainsi, en complément de l'Université de Picardie-Jules Verne (UPJV), l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD) d'Amiens, l'Ecole Supérieure de Commerce (ESC) Amiens ou l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique d'Amiens (ESIEE-Amiens) sont soutenues par les acteurs publics locaux afin de faire rayonner le territoire d'Amiens.

En soutenant également les politiques de réussite et d'orientation des jeunes du territoire, la Région et Amiens Métropole s'engagent en faveur de l'épanouissement des jeunes issus du territoire ou attirés sur le territoire. Il s'agit là d'un défi fort pour le développement local et la réponse aux besoins du tissu économique amiénois, à la fois en formations universitaires, mais aussi dans les formations sanitaires et sociales. La Région accompagne également l'innovation et l'expérimentation pédagogiques via son appel à projets « Format Innovation ».

A travers le dispositif Proch'orientation, la Région pourra mandater des acteurs des domaines économiques, professionnels et associatifs afin d'apporter une contribution aux projets d'orientation des établissements sur le territoire. Est développée une plateforme en ligne de mise en relation des établissements d'enseignement (collèges, lycées et CFA) des Hauts-de-France avec des ambassadeurs des métiers bénévoles intervenant à la demande des établissements ou pouvant aussi tenir des permanences dans les établissements scolaires, dans des tiers-lieux comme les Centres de Documentations et d'Informations (CDI), pour pouvoir rencontrer plus individuellement des jeunes afin de les informer sur les métiers, les diplômes, les parcours de formation et les possibilités d'insertion professionnelle.

Le PACTE Régional d'Investissement dans les Compétences 2019/2022 ouvre enfin de grandes perspectives de développement des compétences notamment dans la mise en place de hubs emploi-formation sur les territoires de la région. Enfin, la déclinaison par filières économiques des schémas stratégiques de développement économique et de formation dans le cadre des Contrats de Branches permet de faciliter la mise en œuvre de partenariats entre les acteurs économiques et les professionnels de la formation en vue d'une réponse plus efficiente aux besoins de recrutement et de montée en compétences des entreprises du territoire.

Afin de renforcer le pôle universitaire d'Amiens, la Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens partagent les engagements suivants :

- Mettre en œuvre une réflexion commune sur le devenir des écoles de l'agglomération et la création de la Maison des Etudiants ;
- Coordonner la participation au financement d'allocations doctorales dans les laboratoires de l'Université de Picardie-Jules Verne ;
- Améliorer l'accueil des talents internationaux sur le territoire (étudiants, chercheurs, cadres, artistes...);
- Poursuivre la mise en œuvre des projets inscrits dans le cadre de l'actuel CPER :
 - o Sur l'enseignement supérieur et la vie étudiante : opération UPJV citadelle ; opération UPJV Pôle santé ; UPJV rénovation thermique bât C du campus du Thil ; Vie étudiante, CROUS, Résidence Saint Leu Amiens ;
 - o Sur la recherche et les équipements scientifiques : chimie verte et procédés (UTC-UPJV) ; mobilisation de la ressource végétale (UTC-UPJV-IPLB) ; stockage de l'énergie (UPJV-UTC) ; systèmes mobiles intelligents et autonomes (UPJV-UTC) ; pièces et sous-ensembles pour les véhicules ; médecine régénérative, Health care ;

- Sur le transfert de technologie : Bioéconomie CVG- Agro-transferts.

➤ **Améliorer l'accessibilité du territoire pour favoriser son attractivité**

Les enjeux régionaux s'articulent autour du renforcement d'une offre de transport multimodale, de l'articulation des différents modes et de la valorisation des portes d'entrées du territoire régional. Le lien Transports-Urbanisme est réaffirmé comme un principe d'aménagement à intégrer dans les réflexions et grands projets.

Amiens joue un rôle stratégique dans le lien avec l'Île-de-France. Pour que cette ouverture soit bénéfique à l'ensemble du territoire régional, il est nécessaire de consolider les liens vers le sud et les hubs de Roissy et de Paris. Au-delà de l'enjeu stratégique de Roissy pour la Région et Amiens Métropole, il est essentiel de maintenir une desserte de qualité vers l'Île-de-France. La réalisation du raccordement TGV et l'amélioration des dessertes de Paris et Lille sont indispensables au rayonnement de l'agglomération et à son attractivité.

En tant qu'autorité organisatrice pour le TER, la Région va proposer une refonte complète de l'offre ferroviaire sur le versant Nord avec le Service Annuel. A cette occasion, Amiens va profiter d'une meilleure desserte vers Lille, Arras et Rouen ; la liaison Amiens-Lille va être renforcée et accélérée, les liaisons Amiens-Arras et Amiens-Rouen vont également être intensifiées.

Ainsi, dans le domaine du ferroviaire, plusieurs études sur le fonctionnement du réseau et concernant la ligne TGV Creil-Roissy ont été soutenues.

En matière de logistique, un report modal vers le ferroviaire et le fluvial par un système logistique organisé à plusieurs échelles est recherché. La Région et Amiens Métropole ont la volonté commune d'aller vers une meilleure combinaison rail, fluvial, routes :

- en optimisant le branchement au réseau national et régional à grande vitesse à la plateforme de Roissy,
- en contribuant au positionnement stratégique de hub logistique,
- en développant les pôles d'échange ferroviaires,
- en renforçant les relations avec la Picardie maritime à l'échelle d'un projet collectif autour de la vallée de la Somme.

Depuis 2016, l'amélioration de dessertes routières a été engagée : desserte ZA de Boves (Amazon), liaison Amiens-Beauvais, barreau routier d'accès au CHRU d'Amiens directement de l'autoroute A29 (plus de 5600 ETP concernés).

La réalisation de la liaison Roissy-Picardie, infrastructure à double voie de 7 kms entre l'aéroport de Paris – Charles de Gaulle et Creil est un engagement fort partagé par la Région, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens. Elle figure parmi les projets prioritaires identifiés par la commission « Mobilité 21 ». Elle permettra aux Amiénois, aux habitants du sud des Hauts de France d'avoir un accès direct et rapide au bassin d'emploi de Roissy. Elle mettra en connexion le réseau classique avec le réseau à grande vitesse permettant ainsi de créer de nouveaux services.

Par ailleurs, la Région s'engage pour l'amélioration des infrastructures à travers :

- le soutien à l'atelier de maintenance d'Amiens qui sera opérationnel en juin 2019 (en complémentarité avec Le Landy, il permettra d'effectuer des opérations de maintenance sur les Regio 2N, les Regiolis et les TER 2NNG) ;
- la pérennisation de l'axe ferroviaire Amiens -Boves Compiègne ;

- les travaux de pérennisation de la ligne fret Saint-Roch-Bertangles (qui dessert la ZI d'Amiens Nord) dans le cadre de la programmation des interventions imposées par SNCF Réseau.

➤ **Le développement du potentiel touristique**

La redécouverte et la reconnaissance des spécificités du territoire amiénois sont les points de départ d'une stratégie de développement du tourisme. La métropole Amiénoise est à taille humaine ; elle appuie son développement sur ces qualités de ville « grandeur Nature », création de la marque Amiens Naturellement. La présence de l'eau et d'espaces naturels remarquables viennent façonner une ville qui joue la carte de la proximité et de l'innovation. S'inscrivant dans les grands projets Vallée de Somme portés par le Département, Amiens Métropole poursuit les aménagements aux bords des berges. L'aménagement de la Vélo route liaison Blangy-Vecquemont (et passage dans Amiens de la vélo route de la vallée de la Somme) dans le cadre du CPER a ainsi favorisé la fréquentation touristique à vélo. De plus, le tourisme fluvial (vallée de la Somme) en lien avec la côte picarde constitue un axe de développement à conforter.

L'organisation des Assises du tourisme courant 2019, en lien avec le pôle métropolitain va permettre à chacun de proposer ses idées pour créer de nouveaux produits, spécifiques à Amiens Métropole. Il est aussi important de construire des partenariats avec d'autres villes et d'autres sites comme la baie de Somme, l'Historial de la Grande Guerre à Péronne ou le musée des Abris à Albert.

Depuis 2016, le développement du potentiel touristique du territoire s'est traduit par des interventions portant sur :

- la valorisation du patrimoine (cathédrale, églises, musée de Picardie...), de l'histoire de ce territoire (Amiens, porte d'entrée sur les lieux de la 1^{ère} guerre mondiale), et des hortillonnages d'Amiens (Festival « Arts Ville et Paysage ») ;
- la reconfiguration du zoo d'Amiens (jusqu'à l'aboutissement des réalisations sur son nouveau périmètre en 2024) ;
- le soutien aux initiatives culturelles, sportives ou animations festives valorisant les traditions du territoire (« Picardie en fête ») ;
- le projet d'Institut de recherche et d'enseignement en tourisme (InRENT), projet qui concerne l'UPJV (ainsi que l'ULCO et l'univ Artois) et plus largement les acteurs locaux du territoire sur le tourisme.

Pour poursuivre dans cette voie, la Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens s'engagent à :

- Réaliser la passerelle Zac Gare la vallée (liaison avec le chemin de halage) ;
- Réfléchir au développement de projets valorisant Jules Verne dans les espaces publics de la ville d'Amiens et à la valorisation touristique des hortillonnages ;
- Contribuer à la réappropriation de la Somme par les habitants (projet pris en compte en partie dans le PRU d'Etouvie) ;
- Mettre en œuvre les conclusions opérationnelles et les investissements liés aux Assises du Tourisme portés conjointement par le Pôle Métropolitain et Amiens Métropole ;
- Renforcer la mise en tourisme des secteurs urbains Jardin botanique- citadelle –parc Saint Pierre (projet porté par l'Office du Tourisme d'Amiens) ;
- Engager les études de conception et de Maitrise d'œuvre conduisant à la rénovation du Camping d'Amiens et à une meilleure inscription dans le circuit de la vallée de la Somme ;
- Poursuivre le développement du tourisme d'affaires sur le territoire.

Enjeu stratégique 2 : affirmer le rôle d'Amiens comme second pôle régional au service de l'équilibre du territoire

A. Les enjeux partagés

Dans un souci d'équilibre, d'égalité et d'attractivité des territoires, le projet arrêté de SRADDET s'appuie sur une multipolarité confortée. Une ossature régionale construite autour de la capitale régionale (Lille) et du second pôle régional (Amiens), de pôles d'envergure régionale et de campagnes structurées autour de pôles intermédiaires est ainsi définie. Ces différents pôles doivent être confortés afin de favoriser un nouvel équilibre régional.

Afin d'ancrer le rôle d'Amiens comme second pôle régional, Amiens doit se différencier du positionnement de la métropole lilloise mais aussi des villes moyennes, tout en développant des liens de nature « métropolitaine » tant à l'intérieur de la région que sur le plan de partenariats stratégiques. L'agglomération pourra s'appuyer sur **son rôle centre** et sur des interactions à renforcer avec les pôles urbains du sud du territoire régional, afin de jouer son rôle de contributeur dans la construction d'un nouvel équilibre régional.

Pour accroître le rayonnement d'Amiens, **la poursuite de la montée en gamme de l'offre de services** est un premier enjeu partagé par la Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens. Le développement de l'innovation dans l'offre de services, à travers la mutualisation, la modularité, l'innovation technologique, l'économie sociale et solidaire sera un levier fort de cette ambition.

D'autre part, le dynamisme et la contribution de l'agglomération à l'équilibre du territoire régional reposent également sur **la vitalité des centres villes et des quartiers**, en termes de commerces et de services, d'habitat, d'accessibilité et de cadre de vie. En tant que second pôle régional, Amiens et son agglomération ont un rôle particulier à jouer dans l'organisation territoriale régionale et portent des objectifs ambitieux en termes de proximité, de qualité urbaine, de multifonctionnalité et d'accessibilité.

Il s'agit en particulier pour la Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens d'**affirmer l'importance du maintien des services publics à Amiens**. Conforter la présence administrative à Amiens est un signal important pour l'avenir de l'ancienne capitale régionale. A travers le contrat de développement territorial de l'Amiénois, également signé par la Région, l'Etat s'est d'ores-et-déjà engagé dans ce domaine, afin de favoriser l'installation de nouveaux services publics à Amiens.

B. Les engagements communs

➤ Développer les services en faveur de l'attractivité résidentielle

La mobilité, les usages du numérique et les activités sportives constituent des axes partagés de développement des services. Le maintien des services publics à Amiens est également un enjeu central pour la Région, d'Amiens Métropole et de la ville d'Amiens.

Concernant la mobilité du quotidien :

Dans le domaine des transports, une logique d'articulation avec les enjeux d'aménagement du territoire et de développement économique guide la Région, qui vise notamment à garantir un système de transport fiable et attractif sur le territoire régional. Cet enjeu auquel adhèrent Amiens Métropole et la ville d'Amiens se traduit principalement par le développement de conditions de déplacements soutenables en transports en commun et sur le réseau routier, et le développement de solutions de mobilité pour tous les publics et les territoires les plus vulnérables.

Depuis 2016, cela se traduit notamment par :

- L'organisation et le financement des réseaux TER et trans'80 qui contribuent au rayonnement et au dynamisme de la métropole amiénoise, ainsi qu'à la réduction du nombre de véhicules particuliers en circulation et en stationnement dans Amiens ;
- l'organisation du réseau de transport public, comprenant le projet BHNS « Bus à Haut Niveau de Service » ;
- la promotion d'une politique en faveur de l'usage du vélo, le développement des modes de transport doux tels que la marche, le partage de la voirie, le stationnement et enfin l'accessibilité à tous de chaque mode de transport ;
- L'accompagnement du projet de stratégie urbaine dans le cadre du dispositif régional ITI (Investissement Territorial Intégré ou Crédits Européens en Politique de la ville) dans le cadre des PO FEDER 2014-2020 en vue de réduire les disparités socio-économiques autour de 2 axes : accompagner la ville renouvelée et solidaire, renforcer la place des quartiers de gare par une approche intégrée et développer l'efficacité des pôles de mobilité liés. Les projets BHNS et le réseau de chaleur sont en partie financés par ce dispositif.

Les engagements de la Région, d'Amiens Métropole et de la ville d'Amiens en faveur de la mobilité du quotidien permettront de :

- Promouvoir l'offre trans'80 et notamment des services assurés pour le compte d'Amiens Métropole, pour une meilleure connaissance de l'offre ;
- Améliorer les conditions d'accueil en gare routière d'Amiens : signalétique, information voyageurs en temps réel,
- Améliorer les services de la gare d'Amiens : modernisation et mise en accessibilité pour les PMR, installation de consignes à vélos ;
- Favoriser l'accès des cars trans'80 aux sites propres et arrêts AMETIS pour une meilleure desserte ;
- Définir et mettre en œuvre une nouvelle convention de répartition des services de transport entre Région et Amiens Métropole sur son ressort territorial (la convention actuelle arrivant à terme fin 2019, une nouvelle convention est en cours de négociation) ;
- Améliorer l'interconnexion du réseau urbain et du réseau interurbain.

Concernant les usages du numérique :

La transition numérique offre de nouvelles réponses aux besoins de services de proximité sur l'ensemble du territoire régional. Par ailleurs, le développement du numérique génère la création d'entreprises et la création de produits innovants dans ce domaine. Amiens Métropole a ainsi été lauréate de l'appel à projet WIFI4EU permettant de contribuer au développement de l'utilisation du

numérique, notamment par la création d'un réseau de collecte des données et la mise en place d'un WiFi public.

Depuis 2016, les projets suivants sont venus contribuer à cet enjeu :

- Engagement de l'université Jules Verne dans le développement des Humanités numériques grâce à sa plateforme pluridisciplinaire MATRICS et sa plateforme audiovisuelle SHS (financement dans le cadre du FEDER) du projet université numérique en décembre 2018. L'objectif de l'Université Numérique est de permettre d'intégrer le numérique dans l'enseignement supérieur Hauts-de-France au profit de l'ensemble des usagers ;
- Mise en œuvre d'une convention de déploiement FTTH avec ORANGE ;
- Lancement de la réflexion pour initier une feuille de route numérique du territoire.

Afin de conforter les usages du numérique sur ce territoire, la Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens s'engagent pour :

- Décliner la feuille de route numérique 2019-2021 ;
- Poursuivre la transformation numérique interne et externe avec la stimulation de l'innovation sociale et numérique à travers la création d'un CCAS connecté. Un plan d'inclusion numérique, l'équipement du CCAS pour permettre la dématérialisation de l'action sociale, et l'adaptation des accueils aux nouveaux enjeux du numérique avec des bornes interactives sont encore à réaliser ;
- Favoriser l'innovation ouverte et l'implication des habitants (e-transports, e-tourisme, e-culture, e-administration...);
- Développer le maillage du territoire avec des Tiers lieux.

Concernant la jeunesse et le sport :

Si la région reste une des plus jeunes de France avec un taux de natalité supérieur à la moyenne, elle est aussi celle qui a le plus faible niveau de développement humain parmi les régions métropolitaines. Il existe donc un fort enjeu partagé en faveur de l'épanouissement de cette population jeune. Le contrat de développement de l'agglomération amiénoise a pour ambition de renforcer l'attractivité résidentielle ainsi que le lien social, la solidarité et le vivre-ensemble, en promouvant le sport de haut niveau - en réalisant notamment des équipements sportifs de haut niveau - ainsi que la culture.

Dans le domaine sportif, cela s'est traduit depuis 2016 par :

- Le projet de Centre Aquapole (ouverture au public en 2019) ;
- La rénovation du stade de la licorne inauguré après deux ans de travaux en décembre 2018 ;
- La réhabilitation et l'extension de la piste d'athlétisme du stade Urbain Wallet ;
- Le projet de Centre d'accueil technique et de formation de la Ligue régionale de football ;
- La rénovation du siège de la Ligue régionale de tennis ;
- Le soutien à de nombreux clubs sportifs : Amiens Hockey Elite, Hockey Club Amiens Somme, Amiens Picardie Handball, Amiens Métropole Volleyball, Amiens Université Club Athlétisme, Amiens Métropole Natation, Amiens Sporting Club Football, Club Hauts-de-France de Judo, les Spartiates d'Amiens Picardie.

Dans le domaine de la jeunesse, la candidature d'Amiens est retenue pour l'opération « Capitale européenne de la jeunesse » en 2020 : Amiens For Youth. Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse 2020, c'est l'opportunité de faire de la ville un laboratoire des politiques jeunesse, et de devenir une référence nationale et européenne en la matière. Le processus participatif a permis de définir quatre priorités déclinées à l'heure actuelle en plus de 20 actions qui visent à apporter des réponses durables à des déficits existants, concernant l'employabilité des jeunes, la participation à la politique jeunesse de la ville, l'inclusion des jeunes exclus, le développement d'un esprit européen.

A travers l'ouverture dans deux lycées du territoire « d'Espaces d'innovation partagée » (EIP) (le lycée de l'Acheuléen à Amiens et le lycée Delambre Montaigne à Amiens), la Région valorise l'innovation auprès des jeunes. Comportant un espace de prototypage (conçu comme un véritable atelier de fabrication collaboratif inspiré du modèle des Fablabs) et un espace convivial favorisant les rencontres et la création collaborative entre les utilisateurs, l'ouverture d'esprit sur des sujets tels la créativité ou l'entrepreneuriat, l'EIP – avec son équipe pédagogique - se positionne comme un facilitateur de compréhension, d'information sur les métiers, d'orientation et de réflexion sur les enjeux du numérique dans tous les domaines.

Pour favoriser la mobilisation de la jeunesse et le sport sur le territoire, la Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens s'engagent pour :

- Poursuivre le soutien aux clubs sportifs de haut niveau du territoire,
- Mettre en œuvre le projet « Capitale Européenne de la Jeunesse ».

➤ **Miser sur la culture pour singulariser le positionnement d'Amiens**

Dans le domaine culturel, la Région souhaite jouer un rôle d'accélérateur de développement culturel axé sur trois orientations structurantes :

- Catalyser les filières et les projets artistiques pour une « région créative » ;
- Accompagner le développement culturel des territoires en favorisant un dialogue avec les habitants pour une « région équilibrée et participative » ;
- Dynamiser l'attractivité des Hauts-de-France à partir de ses atouts en termes d'équipements, d'équipes artistiques de renom, d'évènements ou de projets majeurs et de patrimoine remarquable pour une « région terre du rayonnement culturel ».

Le territoire d'Amiens Métropole a un positionnement diversifié dans le domaine culturel, accueillant des opérateurs nombreux de portée locale ou métropolitaine, ainsi que des acteurs et structures de dimension régionale, rayonnant très largement mais ancrant leur activité par la mise en œuvre de partenariats locaux privilégiés. Son patrimoine remarquable lui confère une singularité contribuant à son identité, comme les marqueurs plus récents liés aux arts du cirque ou à la bande dessinée. La Ville porte notamment le label Villes ou Pays d'Art et d'Histoire soulignant la mise en œuvre d'actions d'animation et de valorisation de son architecture et de son patrimoine.

Pour sa part, Amiens Métropole conçoit la culture et le patrimoine comme un des vecteurs primordiaux de développement du territoire. La politique culturelle et patrimoniale s'articule ainsi autour des orientations stratégiques suivantes :

- La solidarité et la participation : placer l'habitant au cœur de l'ambition culturelle et patrimoniale dans une stratégie inclusive et participative ;
- La création et la régénération : accompagner et structurer les filières en veillant à leur renouvellement et conforter une identité métropolitaine ;

- L'attractivité et le rayonnement à partir de filières atouts : la Bande dessinée, les Arts du cirque et de la rue, le patrimoine construit et naturel.

Dans cette optique partagée, la Région soutient la dynamique culturelle territoriale d'Amiens Métropole à travers :

- les structures pôles régionaux ou têtes de réseaux qui rayonnent depuis Amiens ;
- Les acteurs locaux structurants à l'échelle régionale ;
- les projets des lieux culturels majeurs et structurants sur le plan métropolitain ;
- les acteurs de la création et de la créativité ;
- les initiatives témoignant de la vitalité artistique.

La liste complète des acteurs et projets concernés est précisée en annexe.

Afin de favoriser le développement culturel et de conforter le rôle moteur du territoire dans ce domaine, la Région, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens s'engagent à :

- accompagner harmonieusement les opérateurs structurants de la création, de la diffusion, de la médiation (opérateurs visés par la loi création et pôles d'excellence) mais aussi les festivals à fort rayonnement afin de poursuivre les dynamiques engagées visant à conforter la place singulière d'Amiens en région Hauts-de-France par la densité de structures culturelles et têtes de réseau dans toutes les disciplines artistiques, et notamment à :
 - o soutenir les équipes artistiques dans leur diversité,
 - o conjuguer les dispositifs d'intervention pour une cohérence d'accompagnement,
 - o accompagner les logiques de recherche et d'expérimentation pluridisciplinaires,
 - o veiller à ce que les projets artistiques et culturels des opérateurs incluent des dispositifs innovants et performants de médiation,
 - o promouvoir la diffusion de la culture scientifique et technique.
- développer les liens et collaborations avec les acteurs culturels régionaux ;
- renforcer les filières « marqueurs » du territoire de la bande dessinée, du cirque et arts de la rue et du patrimoine afin de contribuer à l'identité, à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

Sont identifiés notamment comme projets à venir :

- la fin de la rénovation du Musée de Picardie en lien avec le développement touristique du territoire ;
- l'extension et modernisation de la Lune des pirates ;
- la poursuite du soutien aux acteurs structurants de la création, de la diffusion et de la médiation (Maison de la Culture d'Amiens, SAFRAN, Lune des Pirates, le pôle marionnettique et théâtre d'objets, le centre national des arts du cirque, le pôle régional de la bande dessinée, la Maison du Théâtre, l'Orchestre de Picardie) ;
- l'accompagnement des festivals à fort rayonnement ;
- la poursuite du soutien au Conservatoire dans le cadre de la mise en place des enseignements préparatoires.

➤ Favoriser des aménagements de qualité et structurants sur le territoire

Pour améliorer et optimiser le fonctionnement du territoire d'Amiens Métropole, les orientations régionales visent à accompagner l'aménagement du territoire en soutenant des projets qui répondent à des enjeux d'équilibre. Dans ce cadre, Amiens Métropole souhaite renforcer

l'aménagement du Centre-ville (de la Hotoie à la Vallée idéale) pour confirmer son statut métropolitain et ses fonctions d'attractivité tertiaire, commercial et touristique.

Par ailleurs, afin de répondre aux enjeux des 6 quartiers prioritaires de la ville d'Amiens (Amiens Nord, Etouvie, Pierre Rollin, Marcel Paul/Salamandre, Condorcet/Philéas Lebesgue et les Parcheminiens (centre-ville)/Saint-Leu), la Région, en concertation avec les partenaires du Contrat de ville, met en œuvre sa politique en faveur des quartiers Politique de la ville via son dispositif intitulé « Soutien Régional à l'Emploi et à l'Innovation ». Par ailleurs, le projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain d'Amiens Métropole est en cours de finalisation. Cette convention identifie les projets des 3 quartiers concernés – Amiens Nord, Etouvie et Pierre Rollin, dont les objectifs sont soutenus par la Région (aménagement d'espaces publics majeurs place du Colvert Coursives, soutien à l'activité économique et au développement de services publics dans les quartiers prioritaires). Ainsi, la Région souhaite voir se déployer des opérations en référence avec ses priorités et les leviers d'actions que sont le numérique, l'innovation sociale et la participation des habitants.

Depuis 2016, de nombreuses actions ont d'ores-et-déjà été soutenues dans ce domaine :

- Contrat de ville d'Amiens Métropole signé le 20 février 2015, permettant d'établir un programme d'actions chaque année avec les partenaires, auquel la Région contribue tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- Appui du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain « améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat » sur 3 quartiers : Amiens Nord, Etouvie, Pierre Rollin ;
- Rénovation du quartier de Saint-Leu (les Parcheminiens résidence HLM) ;
- Projet Vallée idéale (refonte du quartier de gare) ;
- Appel à projets régional « Nos quartiers d'Été » (NQE). Ce dispositif permet à la Région Hauts-de-France de soutenir des projets d'animation sociale et culturelle des quartiers durant la période estivale. Les projets Nos Quartiers d'Été permettent d'accompagner des dynamiques collectives et participatives dans les territoires en politique de la ville.

En vue de favoriser la poursuite d'opérations d'aménagement de qualité et structurantes sur le territoire, la Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens s'engagent à :

- Poursuivre les aménagements « vallée Idéale » autour de la gare d'Amiens ;
- Soutenir le projet de cité administrative de la ZAC GARE ;
- Accompagner le programme d'actions annuel du Contrat de ville et sa prolongation jusqu'en 2022 ;
- Etre co-signataires de la convention NPNRU en septembre 2019.

➤ **Favoriser les actions interterritoriales à plusieurs échelles**

Afin de jouer pleinement son rôle de contributeur à l'équilibre du territoire régional, notamment à travers son rayonnement sur le versant Sud de la région, Amiens Métropole s'appuie sur le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et sur l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA), outils au service de la synergie entre les territoires.

Créée en 2005, l'ADUGA intervient plus particulièrement pour renforcer le Grand Amiénois comme métropole d'équilibre entre l'Île de France et l'agglomération lilloise et favoriser le contact, l'équilibre et la réciprocité entre milieu rural et urbain. Cette dynamique passe, notamment, par la poursuite de la construction de regards croisés, et l'élaboration de politiques coordonnées, entre

Amiens Métropole et l'ensemble de son hinterland. A cette fin, l'ADUGA occupe un rôle central dans l'émergence d'une culture interterritoriale à l'échelle du Grand Amiénois depuis sa création.

Son intervention prend forme autour de nombreux outils de veille territoriale, d'expertises thématiques s'inscrivant dans une culture pluridisciplinaire, et de démarches d'animation et de médiation, à même de fédérer les systèmes d'acteurs locaux.

Son programme partenarial 2019/2021 répond à la recherche d'un développement équilibré des territoires :

- En accompagnant Amiens Métropole dans le confortement et l'élargissement de son offre métropolitaine (observatoire territorial du logement étudiant, enquête modes de vie des étudiants, appui à l'élaboration du PLH métropolitain...);
- En contribuant à la mise en cohérence des politiques publiques à l'échelle de l'espace de dialogue régional n°9 du Grand Amiénois/Grand Roye (définition de la stratégie économique du territoire, redynamisation du réseau des pôles urbains structurants, élaboration de portraits de territoires, appui au schéma stratégique touristique du Grand Amiénois...);
- En apportant son concours aux réflexions concernant l'amélioration de la desserte des portes d'entrées nationales et internationales du territoire régional (TGV Haute-Picardie, aéroport Beauvais-Tillé, analyse des impacts territoriaux de Roissy-Picardie...).

Dans ce cadre, la Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens s'engagent à conforter l'action de l'ADUGA.

Enjeu stratégique 3 : Un cadre de vie valorisé et la recherche de sobriété

A. Les enjeux communs

Les objectifs stratégiques partagés entre la Région, Amiens Métropole et la ville d'Amiens visent d'une part à encourager la sobriété et à organiser les transitions, et d'autre part à valoriser les cadres de vie et la nature régionale.

L'accord de Paris issu de la COP21 en 2015 enjoint les Etats à adopter des mesures drastiques de réduction des consommations d'énergies fossiles et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans ce contexte Amiens Métropole et la Ville d'Amiens se sont engagées pour la préservation des ressources et du climat, en cohérence avec les orientations de la Région. Labélisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) puis Territoire Zéro Déchet Gaspillage (TZDZG) Amiens Métropole est aussi reconnu « Territoire démonstrateur Rev 3 » en 2018 par la Région.

Les deux collectivités locales se sont engagées à prendre les décisions qui s'imposent en matière d'adaptation aux effets inéluctables du changement climatique, et de promotion des EnR&R disponibles sur le territoire. Pour ce faire, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens se montrent exemplaires en matière de gestion énergétique de leur propre patrimoine, s'engagent à mettre en place par le biais de leur politique d'achat, de leurs politiques et compétences, des actions concrètes vers la recherche de sobriété.

B. Les engagements communs

➤ Un territoire engagé dans la transition

Dans le cadre de son Plan climat-air-énergie territorial, Amiens Métropole mise tout d'abord sur la réduction de la consommation des énergies fossiles, avec l'appui de la Région, afin de prendre le tournant de la transition. La maîtrise absolue de l'éolien est également un enjeu partagé. L'approvisionnement du réseau de chaleur par une diversité d'énergies renouvelables (biomasse, biogaz, géothermie, chaleur de l'usine de méthanisation, chaleur de la station d'épuration) participe d'ores-et-déjà à cette ambition.

Par ailleurs, plusieurs initiatives permettent de lutter contre la précarité énergétique et d'aller vers des logements performants énergétiquement :

- la plateforme LAURE d'Amiens Métropole propose d'informer et de conseiller gratuitement les particuliers lors de projets de rénovation, en faisant la promotion des aides et des dispositifs locaux (en articulation avec le dispositif Pass Copropriété de la Région Hdf). L'utilisation récente des données de la thermographie aérienne permet de professionnaliser ce service aux particuliers ;
- promotion du dispositif AREL (Aide à la Rénovation Energétique des Logements) : dispositif régional permettant d'aider les propriétaires modestes et très modestes de logements individuels, les bailleurs privés et les copropriétés ;
- La Ville d'Amiens a décidé plus particulièrement de participer financièrement, à travers un dispositif d'aide, aux travaux de rénovation énergétique des particuliers, en particulier concernant les « amiénoises » qui représentent 87% des propriétaires occupants.

D'autre part, Amiens Métropole, territoire démonstrateur de la troisième révolution industrielle (TRI) – REV 3, est accompagnée par la Région dans la définition d'une feuille de route qui permettra d'initier et de valoriser de nombreuses initiatives en adéquation avec l'approche systémique d'une stratégie REV3, justifiant la conduite du soutien en cours. L'intégralité des projets conduits par Amiens Métropole présente un caractère de reproductibilité et son intégration dans le réseau des Démonstrateurs REV3 contribue à favoriser non seulement l'échange d'expériences mais aussi la mobilisation de territoires du sud de la région dans cette dynamique.

Enfin, les orientations régionales visent à poursuivre le développement et l'innovation en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets, tout en promouvant de nouveaux modèles de développement, tant en termes de production que de consommation. A cette fin, les objectifs déjà engagés en tant que Territoire « Zéro déchet zéro gaspillage » d'Amiens Métropole sont les suivants :

- Aller plus loin dans la réduction des déchets (favoriser le réemploi, développer le recyclage, lutter contre le gaspillage) ;
- Construire les emplois de demain à travers l'émergence d'actions innovantes et la création de nouvelles filières de valorisation des déchets ;
- Renforcer une dynamique d'économie circulaire et d'écologie industrielle (ex : association Eco Synergie EIN) en étroite collaboration avec les acteurs économiques dans le cadre du Plan Régional de Prévention de de Gestion des Déchets du territoire.

Afin de poursuivre la dynamique de transition, la Région, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens s'engagent à :

- Poursuivre le développement des énergies alternatives pour le réseau de transport urbain, ainsi que sur une partie de la flotte autocar du réseau régional interurbain ;
- Déployer la stratégie solaire d'Amiens Métropole ;
- Mettre en place d'une expérimentation concernant un système de récompense du tri sélectif du verre par apport volontaire au conteneur ;

➤ Développer la « dimension nature » de l'agglomération

La Région et Amiens Métropole partagent les objectifs d'un cadre de vie de qualité, de la reconquête des chemins ruraux, de la valorisation des ressources remarquables (naturelles, paysagères, patrimoniales, culturelles), du maintien et du développement des services rendus par la biodiversité et de la préservation de la qualité des écosystèmes.

Amiens était en effet dans le top 10 des villes vertes en 2017. Elle bénéficie de 3 cours d'eau, d'espaces boisés et de nombreux autres atouts en termes de milieux naturels (vallées et zones humides en particulier). En cohérence avec l'action du Département de la Somme, elle a été labellisée « Ville RAMSAR » en 2018 pour sa politique de préservation de la Vallée de la Somme.

Depuis 2016, de nombreux projets partagés ont permis de développer la dimension nature de l'agglomération :

- Soutien aux associations œuvrant en faveur de la biodiversité ;
- Soutien à la recherche dans le domaine de la biodiversité : projet UJV « Caractérisation écologique et fonctionnelle des sols de zones humides dans une optique de gestion conservatoire de la biodiversité ».

Afin de poursuivre cette dynamique, la Région Hauts-de-France, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens s'engagent à :

- Poursuivre l'action d'inventaire des chemins ruraux mené par Amiens Métropole en partenariat avec l'association « Chemins du Nord-Pas-de-Calais-Picardie », et se mobiliser dans la mise en œuvre du dispositif régional « La nature en chemins » avec les différentes parties prenantes potentielles ;
- Poursuivre la gestion conservatoire du site du Fond Mont Joye au sud d'Amiens, et de l'organisation de visites de découvertes de ses richesses biologiques ;
- Poursuivre une politique d'adaptation au changement climatique par la végétalisation des quartiers, la des-imperméabilisation des espaces urbains, la gestion des eaux pluviales et de ruissellement par des solutions alternatives ;
- Constituer une trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération par la préservation des zones humides, leur valorisation vis-à-vis du grand public, le développement des continuités végétales interurbaines sur des axes fréquentés par le public.

Article 3 - Modalités de suivi

La ville d'Amiens, Amiens Métropole et la Région se tiennent informées régulièrement de la réalisation des opérations actées.

La ville d'Amiens, Amiens Métropole et la Région organiseront un rapport de synthèse une fois par an afin d'actualiser le bilan commun des actions engagées et d'échanger sur les perspectives en termes d'objectifs stratégiques et de projets à initier.

Article 4 - Durée et prise d'effet

Le présent accord prendra fin le 31 décembre 2020. Il prend en considération les actions engagées par la Région au profit du territoire d'Amiens Métropole depuis 2016.

Article 5 - Résiliation et modification

Le présent accord-cadre pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie, après information de l'autre partie par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception selon un préavis de 3 mois.

Toute révision au présent accord cadre fera l'objet d'un avenant.

Article 6 - Litiges

En cas de litige dans l'interprétation ou l'exercice du présent accord cadre et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Lille, le 19 SEP. 2019
En trois exemplaires originaux,

Pour la Région Hauts-de-France,

Pour la Communauté d'agglomération Amiens Métropole,

Pour la ville d'Amiens



ANNEXES

Annexe 1 : Liste de l'ensemble des contractualisations intégratives ou sectorielles entre le Conseil régional des Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole mentionnés dans l'accord-cadre

- PACTE Régional d'Investissement dans les Compétences 2019/2022
- Contrat de développement territorial de l'Amiénois
- Convention de répartition des services de transport entre Région et Amiens Métropole
- Convention de déploiement FTTH avec ORANGE
- Contrat de développement de l'agglomération amiénoise
- Contrat de ville d'Amiens Métropole signé le 20 février 2015

Annexe 2 : liste détaillée des acteurs culturels majeurs soutenus par la Région sur le territoire d'Amiens Métropole ou portant des projets structurants

- ***les structures pôles régionaux ou têtes de réseaux qui rayonnent depuis Amiens :***
 - l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture des Hauts-de-France
 - l'ACAP-Pôle régional image, association labellisée par l'Etat intervenant en matière de cinéma et d'audiovisuel
 - Ombelliscience, association régionale de culture scientifique technique et industrielle Hauts-de-France,
 - Haute Fidélité (Agence régionale des musiques actuelles),
 - ACTES-PRO, association régionale de compagnies de spectacle vivant
 - le Réseau régional des maisons d'écrivains et des patrimoines littéraires Hauts-de-France.
- ***Les acteurs locaux structurants à l'échelle régionale :***
 - la Maison de la culture d'Amiens, EPCC, labellisée scène nationale et Pôle européen de création depuis 2016, dédiée à la création, à la diffusion et à l'action culturelle,
 - l'Orchestre de Picardie, association, labellisé orchestre national en région, chargé d'assurer, sur l'ensemble du territoire de la région, la diffusion auprès du plus large public du répertoire musical dans les domaines symphoniques, lyriques et instrumentaux et de participer au rayonnement culturel régional par des tournées et des participations à des festivals en France et à l'étranger,
 - Le Fonds Régional d'Art Contemporain de Picardie (FRAC),
 - le Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue, EPCC,
 - la Comédie de Picardie,
 - l'Agence Régionale de la langue Picarde
 - le Conservatoire à Rayonnement Régional, établissement d'enseignement artistique agréé par l'État en musique, danse et art dramatique qui accueille 1 200 élèves.
 - L'École Supérieure d'Art et de Design d'Amiens Métropole, EPCC d'enseignement supérieur
 - Le Musée de Picardie, musée des Beaux-arts,
 - Le Tas de Sable Ches Panses Vertes,
 - On a marché sur la bulle, association unique en France sur la bande dessinée, portant les Rendez-vous de la bande dessinée, considérés comme le 3ème festival de BD de France et le 1er pour le Nord et la Belgique.
 - Wéo Picardie,
 - La fédération musicale de Picardie,
 - L'Association des Jardins Paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages. Elle porte désormais le Festival « Art, villes et paysage-Hortillonnages Amiens ».

- l'Université de Picardie Jules Verne pour son action artistique et culturelle auprès des étudiants
- **les projets des lieux culturels majeurs et structurants sur le plan métropolitain :**
 - le SAFRAN, équipement de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, centre culturel espace de formation, diffusion et création artistique, scène conventionnée regroupe une salle de spectacle et un centre d'art. Sa programmation est ouverte sur la création internationale. Il porte depuis 4 années le festival des arts numériques et des nouvelles technologies (SAFRA'NUMERIQUES) qui a enregistré plus de 12 000 entrées en 2018.
 - la Lune des Pirates, association, scène de concert labellisée SMAC, dont l'activité s'organise autour de l'organisation d'environ 60 concerts par an, la conduite d'actions culturelles à destination des jeunes publics et l'accompagnement au développement et à la structuration de la scène locale et départementale. L'association a lancé en juin 2018 la première édition du festival de musiques actuelles « Minuit avant la nuit ».
 - le Théâtre d'Animation Picard, association gestionnaire du théâtre de marionnettes Chés Cabotans dont la mission déléguée par la Ville d'Amiens a pour objectif la valorisation de la tradition de la marionnette amiénoise.
 - le Centre Léo Lagrange, structure culturelle associative, lieu de diffusion, de programmation, de création et de médiation culturelle.
 - Le Centre culturel Jacques Tati, association, un lieu axé sur l'éducation et la formation artistique, sur la programmation de spectacles et d'actions culturelles.
 - Maison du théâtre, équipement de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, théâtre de création qui propose des spectacles de théâtre contemporain et une saison jeune public, et mène des actions culturelles et d'éducation artistique ;
 - le Centre Interculturel de Documentation, d'Animation et de Formation ALCO, association agréée d'éducation populaire, qui propose des animations et ateliers interculturels pour les enfants, les jeunes et les parents ;
 - Cité Carter, association, lieu de formation dans le domaine des musiques actuelles et d'accompagnement des groupes locaux (studios de répétition et d'enregistrement) ;
 - Centre Social Culturel Etouvie, association, centre culturel de proximité portant une mission sociale, éducative et d'animation de territoire.
 - l'Espace culturel Picasso de Longueau, association dont le projet artistique de l'espace culturel Picasso s'articule autour de la formation artistique, la diffusion du spectacle vivant auprès de tous les publics, le soutien aux compagnies régionales avec l'accueil de résidences.
 - La Briqueterie, collectif d'artistes et d'associations, association d'expression artistique et culturelle qui propose une mutualisation de moyens et de compétences au sein d'un même espace de travail et de rencontre, croisant expositions d'art actuel, soirées spectacles, projections, concerts, débats, rencontres et échange de savoirs.